

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

BIO SANTE SOLUTIONS

SASU au capital de 50 000 euros

Sise 65, rue des Bruyères – 92310 SEVRES

contact@biosantesolutions.com

822 903 654 R.C.S Nanterre

TVA intracommunautaire FR 58 822903654

Article 1 – Acceptation des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales régissent les relations contractuelles entre la société BIO SANTE SOLUTIONS et toute personne effectuant un achat sur le site, elles prévaudront sur tout autre document, sauf accord dérogatoire préalable et écrit.

Article 2 – Prix

Le prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et seront majorés des frais de livraison applicable au jour de la commande. Les prix pratiqués sont les prix de vente conseillés.

La société BIO SANTE SOLUTIONS se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Elle s'engage cependant à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande, sous réserve de disponibilité. Les risques de perte ou d'endommagement des produits commandés vous sont transférés dès la livraison.

Les prix conseillés Grand Public sont les suivants :

ProViotic Boîte 30 comprimés : 38 euros
ProViotic Boîte 30 gélules : 38 euros
ProViotic Travel Pack 10 gélules : 15,20 euros
ProViotic Enfants 10 sachets : 16,50 euros
ProViotic Candida 10 comprimés : 9,20 euros

Article 3 – Commandes

La société BIO SANTE SOLUTIONS se réserve le droit de ne pas enregistrer un paiement, et de ne pas confirmer une commande pour quelque raison que ce soit, et plus particulièrement en cas de problème d'approvisionnement, ou en cas de difficulté concernant la commande reçue.

Article 4- Validation de votre commande

Toute commande passée sur le site Internet suppose l'adhésion aux présentes Conditions Générales. Toute confirmation de commande entraîne votre adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente, sans exception ni réserve.

L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction. Vous déclarez en avoir parfaite connaissance. La confirmation de commande vaudra signature et acceptation des opérations effectuées.

Article 5- Modalités de paiement

Le fait de valider votre commande implique pour vous l'obligation de payer le prix indiqué. Le règlement des commandes s'effectue :

Par compte Stripe
Par compte Paypal

Les commandes faites par des non professionnels sont réglées au comptant. Lors de l'enregistrement de la commande par un professionnel, ce dernier devra payer un acompte du montant global de la facture, le solde devant être payé à réception des marchandises, son délai de paiement ne pouvant dépasser 30 jours à compter de la date de ladite réception.

Article 6 – Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société BIO SANTE SOLUTIONS, une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le taux d'intérêt légal est révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme due et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (articles 441-6 alinéa 12 et D 441-5 du code de commerce).

Article 7 – Clause résolutoire

Si, dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « Retard de paiement », l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société BIO SANTE SOLUTIONS.

Article 8 – Clause de réserve de propriété

La société BIO SANTE SOLUTIONS conserve la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement intégral du prix en principal et accessoires.

A ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société BIO SANTE SOLUTIONS se réserve de revendiquer dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Article 9 – Droit de rétractation

Le client, conformément aux dispositions de l'article L.121-21 du Code de la Consommation, dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la réception des produits pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité. Les retours sont à effectuer dans un délai de 14 jours à compter de la notification de la rétractation dans leur état d'origine, non ouverts, non entamés et complets. Dans ce cadre, la responsabilité du client est engagée. Tout dommage subi par le produit à cette occasion peut être de nature à faire échec au droit de rétractation. Les frais de retour sont à la charge du client. En cas d'exercice du droit de rétractation, la société BIO SANTE SOLUTIONS procédera au remboursement des sommes versées, dans un délai de 14 jours suivant la réception du retour et *via* le même moyen de paiement utilisé lors de la commande.

Article 10- Disponibilité

Nos produits sont proposés tant qu'ils sont visibles sur le site et dans la limite des stocks disponibles. Pour les produits non stockés, nos offres sont valables sous réserve de disponibilité chez nos fournisseurs.

En cas d'indisponibilité de produit après passation de votre commande, nous vous en informons par mail. Votre commande sera automatiquement annulée et tout débit bancaire sera recrédité.

Article 11 – Livraison

La livraison est effectuée :

Soit par l'envoi au lieu indiqué par l'acheteur.

Soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur (uniquement professionnels)

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts ou à l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires à réception desdites marchandises. Ces réserves devront en outre être confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison par courrier recommandé AR.

Article 12 - Archivage aux fins de preuve

La société BIO SANTE SOLUTIONS archivera les bons de commandes et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil.

Les registres informatisés de la société BIO SANTE SOLUTIONS seront considérés par toutes les parties concernées comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

Article 13 - Garantie

Tous nos produits bénéficient de la garantie légale de conformité et de la garantie des vices cachés, prévues par les articles 1641 et suivants du Code civil et L.217-4 à L.217-14 du Code de la consommation. En cas de non-conformité d'un produit vendu, il pourra être retourné, échangé ou remboursé.

Toutes les réclamations, demandes d'échange ou de remboursement doivent s'effectuer par voie postale dans le délai de 30 jours après la livraison.

Les produits doivent nous être retournés dans l'état dans lequel vous les avez reçus. Les frais d'envoi vous seront remboursés sur la base du tarif facturé et les frais de retour vous seront remboursés sur présentation des justificatifs.

Les dispositions de cet Article ne vous empêchent pas de bénéficier du droit de rétractation prévu à l'article 10.

Article 14 – Force majeure

La responsabilité de la société BIO SANTE SOLUTIONS ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Article 15 – Divers

Si l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales de vente est nulle au regard d'une disposition légale, elle sera réputée non écrite mais n'entraînera pas la nullité des autres stipulations des conditions générales de vente.

Article 16 – Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Nanterre.